

Avenue de Montrapon - Sauvegarde du Parc et de la Maison de la Grange Huguenet - Objectifs généraux - Mise en place d'un groupe de travail

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis plus de dix ans, le devenir de l'ensemble Parc et Maison de la Grange Huguenet, Avenue de Montrapon, préoccupe les élus et les services de la Ville.

- ce parc privé, de grande qualité, est le plus vaste de Besançon (5 ha, donc supérieur à la promenade Micaud),

- il a fait l'objet d'un arrêté de classement en date du 10/09/1936,

- il est d'intérêts écologique, paysager et historique considérables,

- la maison est un élément important de notre patrimoine local (elle a été la demeure de l'architecte DELACROIX qui, notamment en 1843, aménagea la promenade Micaud) et elle recèle des éléments patrimoniaux à sauvegarder d'urgence,

- l'ensemble est dans une situation de dépérissement et dégradation inquiétante,

- un problème compliqué de succession existe.

A la suite de nombreux contacts avec les différents représentants de l'indivision, il a été convenu de conduire une opération de sauvegarde de ce patrimoine.

Aujourd'hui il faut reprendre le dossier en situant le projet sauvegarde / réhabilitation / ouverture dans un contexte plus large :

1) Objectifs

- sauvetage, mise en valeur et ouverture au public de la propriété,

- démarche pédagogique devant accompagner l'ouverture. Cette démarche devra porter sur les points historique, culturel, botanique, patrimonial (l'Université pourrait être associée à cette opération).

2) Propriété - Conditions de mise à disposition

La propriété resterait privée, une convention avec la Ville devrait définir les modes d'utilisation et de gestion de cet ensemble (parc et bâtiments pour partie).

L'intérêt pour la Ville peut se situer à quatre niveaux :

- sauvegarder un patrimoine unique dans notre ville,

- créer un espace ouvert au public sur une partie de propriété,

- créer un lieu pédagogique sur les parties protégées en organisant des journées d'ouverture au public, aux groupes scolaires ou aux personnes intéressées,

- mettre en place un observatoire de l'évolution écologique d'un vaste espace en milieu urbain.

Pour avancer sur ce dossier qui devra tenir compte de la situation de l'indivision et vu l'état d'abandon de la propriété, un groupe de travail pourrait être constitué pour élaborer un cahier des charges d'un projet de sauvegarde, de mise en valeur et de gestion de la propriété afin de soumettre une proposition détaillée aux membres de l'indivision et au Conseil Municipal.

Ce groupe de travail comprendrait :

- les adjoints à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Affaires Culturelles,
- les services municipaux (DGST - Urbanisme - Espaces Verts - Affaires Culturelles),
- un représentant de l'indivision,
- d'autres représentants (DRAC - DIREN - Bâtiments de France, etc.).

Le cahier des charges du projet comprendrait :

- la description précise et totale du patrimoine (historique - écologique - botanique - architectural...),
- les intentions de sauvegarde et réhabilitation des différents éléments,
- l'intention d'utilisation et de gestion prenant en compte les données de patrimoine familial,
- les recherches de partenaires pour l'utilisation, la gestion et les financements,
- le projet de convention à passer avec la famille.

* * *

Sur propositions unanimes des Commissions Environnement et Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à :

- 1) approuver les objectifs généraux de sauvegarde du Parc de la Grange Huguenet à Montrapon
- 2) autoriser M. le Maire à constituer le groupe de travail chargé d'élaborer un cahier des charges de projet, tels que l'un et l'autre sont présentés ci-avant.

M. LE MAIRE : C'est un dossier important car le parc de la Grange Huguenet s'étend sur 5 ha, donc plus que le parc Micaud.

Mme BULTOT : Je voudrais, au préalable, faire une petite remarque à André NACHIN parce que dans la feuille Info Verte que nous avons tous devant nous, il y a, dans un petit encadré «Jard in public à la Citadelle, c'est un excellente initiative qui devrait -et le conditionnel est employé- être suivie par d'autres, par exemple l'ouverture au public du parc de la Grange Huguenet, avenue de Montrapon». Tu as employé le conditionnel, alors je trouve que pour quelqu'un qui prétend au programme de «Besançon Demain», je trouve que ta prose retarde un peu, ce serait plutôt «Besançon hier» sur ce sujet.

Mais, trêve de plaisanterie, ce sujet est difficile ou tout au moins complexe et sans revenir sur le rapport qui vous a été transmis et les arguments que vient de développer M. SCHWINT, je voudrais simplement insister sur le fait qu'il y a urgence à apporter une solution pour sauvegarder ce qui peut encore l'être. Dans un rapport que m'avait communiqué M. CONTOZ et Mlle MOUNEYRAC, ils

avaient été alertés par les riverains qui s'inquiétaient de la nature des travaux forestiers en cours de la nature des travaux forestiers en cours dans le parc et ils s'étaient rendus sur place. Ils ont constaté alors qu'un chantier forestier venait d'être exécuté. Ce chantier avait été mené avec des moyens totalement inadaptés, notamment un énorme tracteur qui avait occasionné beaucoup de dégâts. Je vous cite par exemple : 5 conifères avaient été abattus alors que cette intervention, en accord avec les services de la ville et un des propriétaires, avait prévu seulement l'abattage de 3 conifères. Aucun réflexion par exemple n'avait été menée sur le trajet minimum de l'engin, une surface importante avait été dégradée, des arbres et des végétaux cassés, des troncs d'arbres abîmés, etc. par les passages. Il n'était pas besoin d'être spécialiste pour voir que les travaux effectués étaient en totale contradiction avec les règles paysagères simples.

C'est pourquoi, si nous n'intervenons pas très rapidement, le mal risque d'être irréversible. Cela fait plus de 10 ans que le devenir de ce parc interroge les élus et les services de la ville et le temps est donc venu de passer aux actes et de faire le choix entre sauvegarder cet ensemble qui intéresse d'ailleurs trois délégations : l'environnement, l'urbanisme et la culture et qui intéresse aussi la DRAC, la DIREN, les Bâtiments de France et bien d'autres, ou ne rien faire et prendre le risque à terme d'y voir fleurir une réalisation immobilière.

En ce qui concerne les élus Rouge et Vert, le choix est simple, nous sommes pour soutenir le projet qui nous est proposé par le Maire, c'est-à-dire sauvegarder un patrimoine important et offrir aux riverains et aux habitants du secteur une oasis de calme et de verdure.

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, je suis personnellement convaincue depuis longtemps du grand intérêt patrimonial et artistique du parc paysager de la maison de la Grange Huguenet, donc je me réjouis que la Municipalité envisage une convention qui permette enfin de ressusciter ce merveilleux endroit et de l'ouvrir au public. Ne pourrait-on aller au-delà, Monsieur le Maire, et proposer aux héritiers une acquisition de cette propriété par la commune avec, par exemple, l'aménagement d'un musée qui témoignerait de l'architecture et de la vie artistique au XIX^{ème} siècle à Besançon ? En tout état de cause, Monsieur le Maire, si ce parc devait demeurer privé, il serait souhaitable que la ville s'engage à faire obstacle à tout projet immobilier sur ce site.

M. NACHIN : Je suis navré qu'on me reproche d'annoncer quelque chose déjà décidé par Martine BULTOT.

M. LE MAIRE : Ah non !

M. NACHIN : ... à ma connaissance, l'emploi du conditionnel ici était tout à fait justifié, quoique tu en dises. Je vais aller tout à fait dans le sens de Mme DUVERGET pour dire que je ne suis pas favorable au fait que la propriété reste privée et que je souhaite que toutes les mesures qui permettraient son acquisition par la ville soient envisagées. Je crois que ce serait la meilleure chose. Quant à la mise en valeur de ce patrimoine incomparable et son ouverture au public, je m'en réjouis tout à fait.

Mme FOLSCHWEILLER : Je crois que les prises de parole montrent bien que c'est un projet ambitieux et difficile. Pour ma part, je pense que c'est un projet tout à fait digne d'intérêt et ambitieux parce que -le dossier nous le dit bien- il veut concilier l'intérêt public et l'intérêt privé et je crois que c'est très important. Pour l'instant, j'ai l'impression qu'on a essayé de faire au mieux pour justement concilier ces deux intérêts et j'apporte mon soutien au groupe de travail pour qu'il puisse continuer justement en respectant à la fois l'intérêt de la famille qui vit là et l'intérêt de la commune et des riverains. Mais je crois que c'est une chose difficile.

M. LE MAIRE : Je suis surpris qu'un membre d'«Une Ambition pour Besançon» songe à municipaliser finalement 5 ha qui appartiennent à des propriétaires privés...

Pourquoi n'allons-nous pas pour l'instant dans cette direction ? Premièrement, ça fait 10 ans qu'on travaille sur ce projet et l'on n'arrive pas à mettre autour d'une table tous ceux qui sont concernés par cette succession, ce patrimoine. Donc on vous propose pour l'instant un groupe de travail avec, je vous l'ai dit, une direction : essayer de conserver la propriété privée qui est là mais l'ouvrir au public, en faire un parc public et envisager dans quelles conditions cela pourrait se faire. Maintenant, si le groupe de travail estime, et si les relations avec la famille, enfin les successeurs, les héritiers, arrivent à faire en sorte que la ville puisse acquérir ces 5 ha dans de bonnes conditions financières, pourquoi pas ? Rien n'est cadré définitivement ? Pour l'instant on crée un groupe de travail qui se réunira, qui discutera, qui proposera, qui verra après, avec les héritiers, la famille, des solutions afin qu'on puisse avancer. Mais si on vous donnait une estimation, vous vous y prendriez à deux fois pour demander la municipalisation des 5 ha de cette famille !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.